

Ueli Johner-Etter / Michel Zadory, députés		P2001.07
Wie weit sind die Anschuldigungen des « Beobachters » betr. Fehlfunktionen im Kantonsspital Freiburg berechtigt? Les accusations du journal le Beobachter de décembre 2006 et janvier 2007 sont-elles justifiées ?		DSAS
		Cosignataires: ---
Reçu SGC: Dép. 08.01.07 Dév. 12.02.07	Transmis CHA: 16.02.07*	Parution BGC: Mars 2007

Dépôt / Begehren

Die beiden unterzeichneten Grossräte verlangen die Einsetzung einer parlamentarischen Untersuchungskommission unter Beizug von unbefangenen externen Fachleuten.

Développement / Begründung

A la lecture des articles parus le 22 décembre 2006 et le 5 janvier 2007, dans le journal Beobachter, on est en droit de se demander ce qui se passe à l'Hôpital cantonal de Fribourg. Les accusations concernant le service de chirurgie viscérale, le service de neurochirurgie ainsi que de la pharmacie centrale ne peuvent nous laisser indifférents et méritent une étude approfondie du fonctionnement de cette institution.

Le Parlement a la responsabilité de la surveillance des institutions cantonales.

Par le passé, les expériences ont montré que dans les affaires de la Police cantonale et de l'Office cantonal de placement, le Grand Conseil n'a pas eu accès à la totalité des documents des audits qui ont été réalisés dans ces institutions. Le Parlement n'avait qu'une vision partielle des résultats des audits ; de ce fait la surveillance n'était que partielle.

Pour cette raison, les postulants Ueli Johner-Etter et Michel Zadory demandent qu'une commission mixte (parlementaire et extra-parlementaire) examine le fonctionnement de l'Hôpital cantonal et détecte les éventuels dysfonctionnements.

Les postulants se posent, par ailleurs, la question si la nomination de M. Schaller à la direction des Hôpitaux fribourgeois est judicieux, étant donné que pendant les années passées, où l'Hôpital cantonal de Fribourg a vécu des dysfonctionnements évidents, selon le Beobachter toujours, ce même M. Schaller était alors le directeur administratif de l'HCF ?

Les démentis du Conseil d'Etat, parus dans la presse, notamment dans le Freiburger Nachrichten du 5 janvier, dans la Liberté du 5 janvier, ainsi que dans le Berner Zeitung du 5 janvier ne font pas l'unanimité. En effet, il nous paraît trop facile de rejeter en bloc les accusations formulées par le Beobachter.

(suite au verso)

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

L'audit demandé par le Département de la santé publique à M. Haudenschild, directeur de l'Hôpital Cantonal de Riehen, serait, selon le Beobachter, contesté par le fait que celui-ci entretient des liens d'amitié avec le directeur de l'HCF, M. Schaller. Il serait judicieux que le Grand Conseil ait accès au résultat de cet audit.

Par ailleurs, nous avons appris par la presse que le président du Conseil d'administration du RHF a mandaté M. Mario Annoni, ancien conseiller d'Etat bernois, de procéder à un audit et de faire toute la lumière sur les accusations formulées par le Beobachter.

Les postulants estiment au contraire qu'une commission, composée d'experts extra-cantonaux et de parlementaires fribourgeois, serait mieux à même d'aborder l'ensemble du problème posé par le dysfonctionnement de l'HCF.

Nous n'avons, naturellement, absolument rien à reprocher à la personne de M. Mario Annoni. Il pourrait naturellement faire partie de cette commission.

Comme cité plus haut, nous avons vécu, par le passé, une situation semblable avec l'affaire de la Police dans notre canton. Nous n'aimerions pas que cette affaire prenne la même tournure.

Afin de retrouver la confiance dans l'institut hospitalier phare de notre canton, nous demandons au nom de notre population ébranlée que le Conseil d'Etat prenne en compte favorablement ce postulat.

* * *